

RÈGLEMENT DU JEU MELVITA

ARTICLE 1. COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DU JEU

La société VENTE-PRIVEE.COM, société anonyme enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293 dont le siège social est situé au 249 avenue du Président Wilson - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS (ci-après désignée « VENTE-PRIVEE.COM »), organise du **26/04/2023 à 7h00 au 28/04/2023 à 7h00** (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu sans obligation d'achat (ci-après désigné le « Jeu ») dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu sera accessible sur le site Internet www.veepee.fr et l'application Veepee (ci-après désignés ensemble « le Site Veepee »).

Il est entendu que la responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendamment de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté, prolongé, annulé ou reporté.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, membre de VENTE-PRIVEE.COM, à l'exclusion du personnel de VENTE-PRIVEE.COM et de leur famille : conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs (ci-après désignés le(s) « Participant(s) »).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par membre [même nom, même prénom, même adresse électronique, même adresse IP (Internet Protocol)] pendant toute la durée du Jeu. Dans le cas où un Participant effectue plusieurs participations pendant cette durée, il ne sera tenu compte que de la première participation.

Si un Participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le Participant, de l'intégralité du présent règlement (ci-après désigné le « Règlement »).

ARTICLE 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de participer au Jeu, chaque Participant doit impérativement :

- Se rendre sur le Site Veepee pendant la durée du Jeu et se connecter à son compte ou s'inscrire ;
- Cliquer sur le bandeau Carte Rose MELVITA situé sur la page d'accueil du Site Veepee ;
- Cliquer sur « JOUEZ » pour accéder au formulaire de participation ;
- Remplir les champs obligatoires du formulaire de participation et accepter le Règlement avant de cliquer sur « PARTICIPEZ » pour valider sa participation ;

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté de procéder, à tout moment, à toutes les vérifications qui s'imposeraient afin de contrôler la validité des participations au Jeu. Toute participation devra être loyale.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites, frauduleuses ou réalisées de manière contrevenante au Règlement. VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice les Participants qui auraient fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait voir sa responsabilité engagée vis-à-vis des conséquences sur d'autres Participants des fraudes commises par certains Participants.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants a lieu selon le principe de l'instant-gagnant.

Les instants-gagnants ont été déterminés par VENTE-PRIVEE.COM.

Les participants seront instantanément informés du résultat de leur participation et de leur lot en cas de gain, après avoir validé leur participation et lancé le Jeu.

Le nom des gagnants sera disponible auprès de :

VENTE-PRIVEE.COM
Jeu MELVITA
MARKETING SERVICES
164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis
FRANCE

ARTICLE 6. LOTS

Les cent gagnants se verront attribuer le lot suivant, constitué des deux produits décrits ci-parès :

- SÉRUM expert anti-taches Nectar de Lumière 30ml, valeur unitaire 43,90€
- CRÈME perfectrice éclat Nectar de Lumière 50 ml, valeur unitaire 40,00€
-

Tout coût additionnel nécessaire à l'entrée en possession et à la jouissance des lots, à l'exception des frais d'envoi, est à l'entière charge de chaque gagnant sans que chacun d'eux puisse en demander le remboursement ou une quelconque compensation à VENTE-PRIVEE.COM.

Chaque lot est strictement nominatif et, à ce titre, n'est pas cessible.

Si les gagnants ne pouvaient ou ne voulaient prendre possession de leur lot, ils n'auraient droit à aucune compensation. En aucun cas, le lot ne pourra être échangé ou remboursé contre son équivalent en numéraire ou sous toute autre forme.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la possibilité, en cas de survenance d'un évènement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, de substituer à tout moment les lots proposés par d'autres lots d'une valeur équivalente.

ARTICLE 7. MISE À DISPOSITION DES LOTS

Aux seules fins de la mise à disposition des lots, VENTE-PRIVEE.COM transmettra à MELVITA, les données personnelles (nom, prénom, adresse électronique) des gagnants.

Les gagnants seront re-contactés par MELVITA par courrier électronique, à l'adresse préalablement communiquée à VENTE-PRIVEE.COM dans le formulaire de participation au Jeu. Les gagnants devront répondre avant le 31/05/2023.

Les lots seront envoyés par voie postale par MELVITA, à l'adresse postale communiquée ultérieurement, au plus tard trois mois à compter de la fin du Jeu.

Chaque gagnant doit veiller à l'exactitude de ses coordonnées. En cas de changement de coordonnées, il appartient au gagnant de communiquer ses nouvelles coordonnées sans délai, afin que VENTE-PRIVEE.COM puisse procéder à l'attribution de son lot.

Il est expressément précisé que VENTE-PRIVEE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées, ou si le gagnant ne répondait pas dans le délai imparti.

En tout état de cause, si VENTE-PRIVEE.COM se trouve dans l'impossibilité d'attribuer le lot au gagnant pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment liées à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, aucune contrepartie financière ou sous toute autre forme ne pourra être réclamée par le gagnant.

ARTICLE 8. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le Règlement est déposé auprès de la SCP GUERIN et BOURGEAC, Huissiers de Justice, située au 130 rue de Courcelles (75017), qui se sont assurés de sa régularité.

Le Règlement est adressé, à titre gratuit, à tout Participant qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM
Jeu MELVITA
MARKETING SERVICES
164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis
FRANCE

Les frais d'affranchissement de la demande d'envoi du Règlement pourront être remboursés à tout Participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement, selon les modalités suivantes :

- le Participant devra indiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale et adresse électronique) et envoyer sa demande avant le 26/05/2023 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- le remboursement du timbre se fera sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France ;
- il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) ;
- Le remboursement s'effectuera dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi).

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 26/05/2023 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion liés à la participation au Jeu ainsi que les frais d'affranchissement de cette demande, pourront être remboursés, dans les conditions détaillées ci-dessous, à tout Participant qui en fait la demande écrite avant le 26/05/2023 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM
Jeu MELVITA
MARKETING SERVICES
164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis
FRANCE

Cette demande comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du Participant ;
- La date et l'heure de sa participation ;
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 26/05/2023 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le remboursement s'effectuera exclusivement par chèque, en euros, dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi). Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale). Pour les frais de connexion, le Participant sera remboursé d'une somme forfaitaire de 0,12 euros par minute dans la limite des cinq minutes de connexion, soit 0,60 euros. Pour les frais d'affranchissement, le Participant sera remboursé sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France.

Toutefois, toute connexion Jeu effectuée gratuitement ou sur une base forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, fibre, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Jeu et d'y participer ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du Participant, sous peine d'être passible de poursuites.

ARTICLE 10. DONNÉES PERSONNELLES

Finalités du traitement

La société M&L Distribution ci-après la « SOCIÉTÉ », dont le siège est situé à ZI SAINT MAURICE à MANOSQUE traite les données personnelles collectées auprès du Participant *via* le formulaire de participation (ci-après les « Données Personnelles ») en qualité de responsable du traitement pour l'organisation du Jeu et l'attribution du lot et le cas échéant aux fins de lui adresser des communications relatives à ses produits et/ou services, pouvant être personnalisées.

Base légale du traitement

- Pour l'organisation du Jeu et l'attribution du lot, la base légale du traitement est l'exécution du contrat.
- Pour la prospection commerciale, la base légale du traitement est le consentement.

Catégories de données : données collectées via le formulaire selon les finalités du traitement et notamment : nom, prénom et adresse électronique.

Destinataire des données :

Les Données Personnelles sont collectées par VENTE-PRIVEE.COM en qualité de sous-traitant de la SOCIÉTÉ puis transmises à la SOCIÉTÉ.

Durée de conservation des données :

Les Données Personnelles sont conservées par la SOCIÉTÉ pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités susvisées.

Droit des participants

Conformément à la réglementation en vigueur, le Participant peut exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et de portabilité de ses Données Personnelles. Ces droits peuvent être exercés sous réserve du respect de certaines conditions.

Pour exercer ses droits, le Participant peut adresser sa demande en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse de courrier électronique ou postale) par l'intermédiaire de dpo@loccitane.com.

Si le Participant estime, après avoir contacté la SOCIÉTÉ, que ses droits ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après désignés les « Contenus »), auxquels le Participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au Règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 12. LIMITES D'INTERNET

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et fonctionnement du Jeu ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du Participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, ses logiciels ainsi que son équipement informatique contre toute atteinte liée à l'utilisation d'Internet.

ARTICLE 13. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les dispositions du Règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

Toute réclamation relative au Règlement devra être faite exclusivement par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse de contact suivante : moderateur_blog@vente-privee.com.

Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre VENTE-PRIVEE.COM et le Participant. A défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.